

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS
EN DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amans-des-Côts dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2025

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY (après 20h46), M. Bruno NAYROLLES (après 20h53), M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

Absents excusés : Mme Elisabeth BROUZES, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY (avant 20h46), Bruno NAYROLLES (avant 20h53)

Procuration : M. Didier CASSAGNES donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à M. Ghislain LAVERGNE

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité sans aucune remarque.

2 - DÉCISIONS DU MAIRE

EN VERTU de la délégation des missions qui lui a été conférée par décision du Conseil Municipal du 13 janvier 2025.

État pour la période allant du 2 juillet 2025 au 25 août 2025

Décision n°	Portant sur	Fournisseurs/Tiers	Montant € TTC
BUDGET PRINCIPAL			
2025-387	vitrophanie mairie	SPOT2COM	755.66
2025-388	raccordement en eau cimetière de St Juéry	SUEZ EAU FRANCE	1 426.33
2025-389	rénovation presbytère	TEYSSÉDRE Benoît	3 219.70
2025-390	Mitigeur logement ancien couvent	LEMAIRE CLAUDE	1 372.53
2025-391	équipements escalade	DECATHLON PRO	456.97
2025-392	sono marché	EDS ELECTRONIQUE	1 130.21
2025-393	Tableau blanc triptyque Classe CP/CE1	PAPETERIES PICHON	518.86
2025-394	gnr ateliers municipaux	VIADENE AUTO	1 098.36
2025-395	Carburant juin 2025	VIADENE AUTO	512.63
2025-396	Carburant juillet 2025	VIADENE AUTO	367.49
2025-397	repas juin juillet 2019 - 526 repas	COLLEGE DE LA VIADENE	2 040.88
2025-398	Divers fournitures ateliers	BLINKER	387.98
2025-399	divers entretien + fleurs	INTERSERVICE	226.08
2025-400	cartouches graisse	BLINKER	572.62
2025-401	Fournitures d'entretien ménage et petit équipement	BONNET Hygiène HEEGEO	434.12
2025-402	divers atelier + p'tits lous	INTERSERVICE	913.19
2025-403	couteaux tondeuse Iseki	RODIMA	535.00
2025-404	papier toilette Tork	BONNET Hygiène HEEGEO	123.10
2025-405	Fournitures tuyau plat et accessoires	INTERDISTRIBUTION SARL	107.05
2025-406	Ecran accueil mairie	PC Assistance	200.00
2025-407	plaque induction appt 4 Sangayrac	SAS BBM D'OLT	110.00
2025-408	Fixation cheville métal	URBAN EQUIPEMENT	81.00
2025-409	clé dynamométrique VTA	QUINCAILLERIE ANGLES	172.84
2025-410	Adaptateur remorque trottinette	VIADENE AUTO	19.20
2025-411	clés boulangerie SDF	CORDONNERIE CHAUDERON	21.00
2025-412	Complément fleurissement village 2025	ROZIERE HORTICULTURE EARL	637.20
2025-413	divers entretien + fleurs	INTERSERVICE	29.38

2025-414	piquets clôture pompiers	UNICOR NATERA	65.32
2025-415	crayons, surligneurs, feuilles plast. Chemises	PLEIN CIEL ESPALION	126.61
2025-416	2 couchettes salle de sieste école	WESCO SAS	104.95
2025-417	Complément matériel Tir à l'arc	SARL LYON ARCHERIE	54.50
2025-418	Chambre à air trottinette	AMAZON BUSINESS	45.88
2025-419	détaupisation plan d'eau Lavernhe	FARAGO AVEYRON	152.72
2025-420	dépannage église	TEYSSÉDRE Benoît	264.00
2025-421	réparation fuite sanitaires stade	LEMAIRE CLAUDE	210.00
2025-422	Crémone barillet porte-fenêtre Logement Calvi	QUINCAILLERIE ANGLES	68.27
2025-423	Complément crémone prolongateur Logement Calvi	QUINCAILLERIE ANGLES	1.32
2025-424	Gros sel désherbage cimetière	UNICOR NATERA	8.07
2025-425	Remplacement vitrage logement CALVI	MIROITERIE RUTHENOISE	162.89
2025-426	Remplacement volet roulant chez Mme MARCHAL	MOISSET Benoît	561.00
2025-427	Remplacement ceinture sécurité MASTER	VIADENE AUTO	287.28
2025-428	Adhésifs véhicule atelier	JULIE S. GRAPHISTE	25.60
2025-429	réparations matériels divers	AGRI-POLE	306.36
2025-430	fixation carter débroussailleuse	AGRI-POLE	15.00
2025-431	copies copieurs école et mairie mars à juin	SBS AVEYRON SARL	897.95
2025-432	maintenance matériel 2eme trim 2025	SMICA	360.00
2025-433	Assurance remorque trottinettes LIDER	GROUPAMA	100.08
2025-434	Assurance Renault Kangoo	GROUPAMA	18.71
2025-435	Contrats JALBERT Pierrette	ADEL INTERIM	118.85
2025-436	analyse eau de baignade TOURS	AVEYRON LABO	97.94
2025-437	diagnostic énergétique salle des assoc	SIEDA	1 680.00
2025-438	2 analyses eau les Tours	AVEYRON LABO	249.01
2025-439	Impression dépliants animations été 25	ALTITUDE 1469 Julien TEULIER	330.00
2025-440	Conception vitrophanie Mairie	JULIE S. GRAPHISTE	150.00
2025-441	repas musiciens marchés pays	Auberge de la Viadène	85.50
2025-442	pot 14 juillet	JUIGNET BENOÎT LE SAINT AMANS	97.60
2025-443	Panneaux akilux Brocante juillet	ALTITUDE 1469 Julien TEULIER	120.00
2025-444	Annonce Bal des Pompiers 13 juillet 2025	EVELYNE	86.52
2025-445	Annonce Bal des Pompiers 13 juillet 2025	EVELYNE	86.52
2025-446	Concert Mardi 22 juillet 2025 GROUPE LATITUDE	GALLOIS Julien	120.00
2025-447	Concert Mardi 22 juillet 2025 GROUPE LATITUDE	GALLOIS Jean-Jacks	120.00
2025-448	Concert Mardi 22 juillet 2025 GROUPE LATITUDE	GUSO	306.12
2025-449	Concert Mardi 22 juillet 2025 GROUPE LATITUDE	JAFFUEL Vincent	100.00
2025-450	Fouace Foire Expo et vernissage Collège	VIARNES Hélène	119.00
2025-451	Concert SMILE Mardis Musique du 29 juillet 2025	COSTES Benoît	140.00
2025-452	Concert SMILE Mardis Musique du 29 juillet 2025	DURAND Audrey	140.00
2025-453	Concert SMILE Mardis Musique du 29 juillet 2025	GUINOT Claire	230.00
2025-454	Concert SMILE Mardis Musique du 29 juillet 2025	GUSO	149.72
2025-455	Concert SMILE Mardis Musique du 29 juillet 2025	SACEM	41.46
2025-456	Annonce Brocante du 26 Juillet 2025	EVELYNE	237.62
2025-457	Annonce Mardis de la Musique 22 juillet	EVELYNE	174.72
2025-458	Annonce Mardis de la musique 29 juillet	EVELYNE	174.72
2025-459	Annonce brocante 26 juillet	EVELYNE	76.30
2025-460	Droits auteurs mardi musique du 22/07/25	SACEM	41.46
2025-461	Concert WIPERS Mardis de la Musique 5 août	GUSO	153.06
2025-462	Concert WIPERS Mardis de la Musique 5 août	LAURENS Benoît	150.00
2025-463	Concert WIPERS Mardis de la Musique 5 août	PELTIER Frédéric	150.00
2025-464	Concert Blacklight mardi 12 août	CALMES Maëva	130.00
2025-465	Prestation Concert Blacklight mardi 12 août	DEVEZA Frédéric	130.00
2025-466	Concert Blacklight mardi 12 août	GELVEZ ESPINEL César Yadir	130.00
2025-467	Guso groupe Blacklight 12 août	GUSO	397.92
2025-468	Concert Blacklight mardi 12 août	PERES Paul	130.00
2025-469	Prest. Annexes concert Blacklight mardi 12 août	PERES Paul	33.00
2025-470	Pub presse mardis de la musique 12/08	EVELYNE	174.72
2025-471	Droits d'auteurs mardi musique 05/08	SACEM	41.46
2025-472	concert brick a drac MARDIS MUSIQUE 19 AOÛT	FANTIN Mathieu	128.27
2025-473	concert brick a drac MARDIS MUSIQUE 19 AOÛT	FREMAUX Benoît	199.59
2025-474	concert brick a drac MARDIS MUSIQUE 19 AOÛT	GUSO	203.02
2025-475	concert brick a drac 19 août Frais de déplacements	La Mescla de la Masa	100.00
2025-476	concert brick a drac MARDIS MUSIQUE 19 AOÛT	SERIAT Steeve	128.27
2025-477	Annonce décès Lucien MARCILHAC	EVELYNE	150.84
2025-478	Annonce Mardis de la Musique 12 août	EVELYNE	174.72

2025-479	Concert BLACKLIGHT 12 août	SACEM	65.40
2025-480	navettes cantine mai-juillet	SARL TEYSSEDRE ET FILS	1 815.00
2025-481	Concert Mardi 22 juillet 2025 GROUPE LATITUDE	JAFFUEL Vincent	103.88
2025-482	Partenariat OT - Camping 2025	EPIC OT AUBRAC CARLADEZ VIADENE	100.00

BUDGET ASSAINISSEMENT

2025-483	contrôle racc Ass 22 rue Principale (Galandrin)	GLANDIERES ENVIRONNEMENT	168.00
2025-484	contrôle racc EU 4 lotiss Beau Soleil (Bourgoin)	GLANDIERES ENVIRONNEMENT	168.00
2025-485	contacteurs démarrage surpresseurs n1 + sectionneur	SUEZ EAU FRANCE	753.60

BUDGET CAMPING

2025-486	toner imprimante	PLEIN CIEL ESPALION	72.59
2025-487	enveloppes cartonnées	JPG	80.56
2025-488	Taies d'oreiller et alèses jetables	MAUVERTEX	768.12
2025-489	Complément Kits d'accueil ménage	G PLUS DISTRIBUTION	298.32
2025-490	Accessoires chalets (serviettes bac à glaçons...)	UNICOR NATERA	54.80
2025-491	fact 246018 du 30/06/25	INTERSERVICE	411.38
2025-492	taies oreillers alèses protège-matelas	MAUVERTEX	0.00
2025-493	double serrure machine à laver	MIELE	136.87
2025-494	Cafetière	SAS BBM D'OLT	19.98
2025-495	Remplacement vitrage mobile-home (sinistre)	MIROITERIE RUTHENOISE	167.46
2025-496	pain viennoiseries	Régie Vente de Pain	138.60
2025-497	forfait mensuel location draps	ASSOCIATION TRAIT D UNION	40.00
2025-498	Location draps juillet	ASSOCIATION TRAIT D UNION	40.00
2025-499	nettoyage linge camping	ASSOCIATION TRAIT D UNION	846.00
2025-500	dépannage parabole	TEYSSEDRE Benoît	243.60
2025-501	nettoyage linge camping juillet	ASSOCIATION TRAIT D UNION	265.50
2025-502	Abonnement annuel juin 25-mai 26	CTOUTVERT	604.80
2025-503	conception Eco-Cup	JULIE S. GRAPHISTE	40.00

BUDGET STRUCTURE D'ACCUEIL

2025-504	Location machine à café juin	GRANDE BRULERIE DE L'AVEYRON	48.00
2025-505	Location machine à café juillet	GRANDE BRULERIE DE L'AVEYRON	48.00
2025-506	Peinture sinistre chauffe-eau	DUBUISSEZ Grégory	2 010.00
2025-507	remplacement soupape chauffe-eau	LEMAIRE CLAUDE	727.34
2025-508	porte coupe-feu sinistre chauffe-eau	MOISSET Benoît	672.00
2025-509	détecteur optique	MET	218.16
2025-510	Maintenance alarme Juillet 25 à Juillet 26	MET	1 086.00
2025-511	Vérification annuelle 2025 elec et gaz	SOCOTEC PERPIGNAN	890.20

BUDGET VENTE DE PAIN

2025-512	sachets + pain précuit	COLRAT	55.92
2025-513	tubes monnaie régie	PLEIN CIEL ESPALION	13.00
2025-514	pain et viennoiserie avril 2025	SARL A. S.	4 528.08
2025-515	pain et viennoiserie mai 2025	SARL A. S.	4 885.48
2025-516	pain et viennoiserie juin 2025	SARL A. S.	2 195.24
2025-517	feutre craie	COLRAT	4.87
2025-518	Baguettes sac kraft	COLRAT	52.20
2025-519	Baguettes papier cuisson	COLRAT	43.20
2025-520	baguettes croissants choc surgelés	COLRAT	225.40
2025-521	baguettes + sacs + mousselines	COLRAT	204.75
2025-522	feutre craie	COLRAT	7.68
2025-523	étiquette porte étiquette	COLRAT	88.80
2025-524	Fouaces et tartes avril	VIARNES Hélène	295.23
2025-525	Fouaces et tartes mai-juin	VIARNES Hélène	440.46
2025-526	baguettes viennoiseries surgelées	COLRAT	317.08
2025-527	balai seau	JPG	141.34
2025-528	pains et viennoiseries	SARL A. S.	3 309.60

Pour un montant total de 59 194,31 € TTC

Décision n°397 : Mme Martine SEGARD-MAYEUX fait remarquer qu'il y a une erreur dans l'intitulé (repas juin juillet 2019 à remplacer par 2025).

Décision n°412 : Mme Jeannine VERNHES demande à quoi correspond le « complément fleurissement » : il s'agit des fleurs achetées en mai et juin 2025.

Décision n°495 : Mme Jeannine VERNHES demande comment a été brisé le vitrage : il s'agit d'un dégât de débroussaillage.

Arrivée de M. Jean MARTY à 20h46.

3 - MISE À JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE 2025

Délibération n°20250901_01

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le plan de financement des travaux de Voirie 2025 avait été mis à jour par délibération n°20250707_12 du 7 juillet 2025. Or il apparaît que le montant indiqué des travaux n'a pas été actualisé en fonction du bon de commande définitif. Il propose donc de procéder à cette actualisation.

M. le Maire propose donc le plan de financement suivant :

	Dépenses		Recettes
Travaux	110 778,35 € HT	DETR	30 524,27 € (25,5%)
MO	8 864,23 € HT	CCACV	45 786,40 € (38,3%)
Total	119 642,58 € HT	Total	76 310,67 €
autofinancement : 43 331,91 € HT (36,2%)			

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement Travaux Voirie 2025 ci-dessus.

M. Christian POUGET informe que la première tranche des travaux a été réalisée et que la seconde, portant sur le Lotissement de Sangayrac, En Cassagnes et Les Tours, devrait débuter prochainement.

Mme Jeannine VERNHES signale qu'il y a à nouveau des trous dans la route qui passe devant chez elle. M. le Maire en informera les agents pour y mettre du PATA. Il en profite pour indiquer qu'une campagne sera effectuée sur l'ensemble de la voirie communale fin septembre.

4 - MISE À JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES CHÂTAIGNIERS

Délibération n°20250901_02

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le plan de financement des travaux d'aménagement du chemin des Châtaigniers avait été validé par délibération n°20250505_07 du 5 mai 2025. Suite à l'attribution définitive de la subvention du Département, il convient de l'actualiser.

M. le Maire propose donc le plan de financement suivant :

	Dépenses		Recettes
Travaux	3 734,50 € HT	Département	1 120,00 € (30%)
		CCACV	1 307,07 € (35%)
Autofinancement : 1 307,43 € HT (36,2%)			

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'actualisation du plan de financement de l'opération aménagement du chemin des Châtaigniers.

M. le Maire espère que les travaux seront réalisés avant le Viadène Raid Aventure qui aura lieu le 20 septembre prochain.

Arrivée de M. Bruno NAYROLLES à 20h53.

5 - EMPLOIS/POINT RH

M. le Maire souhaite faire un point sur les différents emplois contractuels en cours. M. Daniel MOLINARIE, suite à ses problèmes de santé, va être définitivement arrêté, et sortir des effectifs de la commune au 30 septembre 2025. M. Jérémy SALVAN a trouvé un poste de policier municipal, comme il le souhaitait, à compter du 1^{er} octobre 2025. En tenant compte de ses congés restant à poser il arrête donc de travailler au 1^{er} septembre 2025.

Suite à la question de M. Christian VAYSSIÈRE qui souhaite savoir si des recrutements auront lieu pour remplacer ces agents, M. le Maire informe que puisqu'on entre dans une période « creuse » au niveau de l'activité des services techniques, il va attendre quelques mois avant de procéder à un éventuel recrutement. Il reste donc dans ce service 2 agents temps plein et un agent temps partiel 50 %. Il souhaite profiter de cet effectif réduit pour tenter d'apaiser certaines tensions qui ont pu entraver dernièrement la bonne marche du service. M. Christian VAYSSIÈRE confirme que

le problème est profond et qu'il manque réellement un chef dans ce service pour centraliser et organiser le travail.

Service Boulangerie : le contrat de Mme Nicole BREVIER va être prolongé jusqu'en mai 2026, entre temps elle sera remplacée pour ses congés par Eliot SOULIER, actuellement saisonnier à la boulangerie. A cet effet son contrat initialement prévu jusqu'au 31 août 2025, doit être prolongé au 7 septembre 2025. M. le Maire propose de délibérer à ce sujet.

Délibération n°20250901_03

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'employé saisonnier recruté en juillet pour pallier à l'augmentation des horaires d'ouverture de la boulangerie devait terminer son contrat le 31 août 2025. La deuxième personne employée sur ce service devant prendre ses congés du 30 août au 7 septembre 2025, M. le Maire souhaite prolonger le contrat saisonnier du premier agent en question jusqu'au 7 septembre inclus.

Vu la délibération n°20250707_02 du 7 juillet 2025 créant l'emploi saisonnier à la boulangerie,

Vu le contrat d'accroissement saisonnier d'activité en date du 28 juillet 2025,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prolongation dudit contrat jusqu'au 7 septembre 2025.

M. Bruno NAYROLLES souhaite faire le point sur l'activité de la boulangerie, se reporter au point 10-QUESTIONS DIVERSES du présent procès-verbal.

6 - APPROBATION DE DEVIS

M. le Maire présente plusieurs devis pour approbation :

- **Enrochement chemin de Nonglangues** : Ce devis de l'entreprise ALARY avait été évoqué lors d'une précédente réunion mais non mis au vote. Il date de 2021 mais l'entreprise Alary maintient ses prix. M. Christian POUGET indique que ces travaux pourront être réalisés courant septembre ou octobre 2025.

Délibération n°20250901_04

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise Alary concernant des travaux d'enrochement à Nonglangues, qui étaient prévus de longue date mais retardés pour laisser la priorité à des travaux plus urgents. Il s'agit de soutenir le chemin de Nonglangues sur une longueur de 70 mètres et l'élargir sur 25 mètres, puis sur 60 mètres.

L'entreprise Alary maintient le prix proposé à l'époque à 5 540,00 euros HT, sans actualisation.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-approuve le devis de l'entreprise Alary pour 5 540,00 € HT – 6 648 € TTC,

-donne pouvoir à M. le Maire pour signer le présent devis,

-dit que les crédits sont inscrits au compte 2151 – Opération 239 Voirie.

- **Poêle à granulés du logement 3 de la gendarmerie** : M. le Maire présente ce devis de AVEYRON RAMONAGE pour équiper un logement de la gendarmerie, à la demande des occupants. Au vu de l'augmentation des tarifs de l'électricité, c'est une demande de plus en plus fréquente des locataires. M. Christian VAYSSIÈRE trouve ce devis élevé, M. Jean MARTY demande qui avait pris en charge les installations des autres logements, M. le Maire répond que c'étaient les locataires eux-mêmes à l'époque mais ces installations étaient non conformes et comme l'installation reste sur place c'est au propriétaire de prendre en charge cet équipement. M. MARTY suggère de faire une installation commune à l'ensemble du bâtiment. M. le Maire propose de passer au vote.

Délibération n°20250901_05

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise Aveyron Ramonage pour la fourniture d'un poêle à granulés dans un logement de la gendarmerie. Ceci fait suite à une demande récurrente des occupants de ces logements qui signalent que les logements sont énergivores et que les facturent d'électricité explosent.

Certains logements étant déjà équipés de poêles, M. le Maire propose d'équiper le logement 3 qui vient d'être réattribué.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-approuve le devis de l'entreprise Aveyron Ramonage pour 5 276,25 € HT – 6 331,50 € TTC,

-donne pouvoir à M. le Maire pour signer le présent devis,

• **Feu d'artifice du 15 août** : Ce point est retiré de l'ordre du jour, le feu ayant été annulé en raison d'un arrêté préfectoral interdisant les feux en cette période de fortes chaleurs. Monsieur le Maire profite de l'instant pour indiquer qu'il n'y a aucune pénalité financière pour les communes lorsqu'il s'agit d'une annulation préfectorale. M. Bruno NAYROLLES profite de cette occasion pour faire le point sur les festivités du 14/15 août, se reporter au point 10-QUESTIONS DIVERSES du présent procès-verbal.

• **Avenant lot 8 Marché de rénovation de la mairie** : M. le Maire présente ce devis pour équiper en climatisation les bureaux du Syndicat de l'Eau et de l'Espace Emploi Formation.

Délibération n°20250901_06

M. le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de l'entreprise DR Plomberie, attributaire du lot 8 du marché public de la rénovation énergétique de la mairie, pour la fourniture d'une climatisation réversible supplémentaire pour deux bureaux situés dans une aile différente du bâtiment ne pouvant être raccordés à la première installation de climatisation.

Ce devis constitue l'avenant 1 du lot 8, initialement d'un montant de 97 132,86 € HT.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le devis de l'entreprise DR Plomberie pour 4 655,45 € HT – 6 331,50 € TTC, et l'avenant 1 qui en découle,
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces relatives à cette affaire,
- dit que les crédits sont inscrits au compte 2131 – Opération 276 : Rénovations Énergétiques Phase 2 : Salle des Fêtes, Mairie, Ancienne Gendarmerie.

• **Travaux sur l'évacuation du plan d'eau de la Vernhe** :

Délibération n°20250901_07

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été alerté par l'inquiétante baisse continue du plan d'eau de la Vernhe. Bien qu'il ait fait extrêmement chaud cet été, le ruisseau alimentant le plan d'eau ne s'est jamais tari, et la baisse du niveau de quasi 2 cm par jour est inhabituelle et met en évidence un problème structurel. L'entreprise Alary a effectué des fouilles en profondeur et a constaté que la conduite d'évacuation du plan d'eau, au niveau du regard, n'est plus étanche, l'eau s'évacue par infiltration dans le sol et le niveau n'est plus régulé par la canalisation de sortie.

Il a été nécessaire de demander un devis d'intervention pour le rebouchage et l'étanchéification de la conduite à une société spécialisée dans la réhabilitation et la création des réseaux souterrains sans tranchées. La société Subterra de Portet Sur Garonne a été sollicitée et propose une intervention pour un montant de 5 000,00 HT.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le devis de l'entreprise Subterra pour 5 000,00 € HT – 6 000,00€ TTC,
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis en question,
- dit que les crédits sont inscrits au compte 2128 – Opération 10001 : Divers Travaux – Budget Camping.

M. le Maire précise que l'intervention prévue le lundi 8 septembre 2025 consistera en l'injection de résine.

Il fait le point également sur la rencontre ayant eu lieu avec l'Office Français de la Biodiversité et la Police de l'Eau concernant l'impact des aménagements à l'aval du plan d'eau sur le ruisseau qui l'alimente, notamment l'ensablement de ce ruisseau, bien que les travaux datent de plusieurs dizaines d'années, la commune doit régulariser sa situation administrative à ce sujet (présence d'une plateforme de stockage). Il reste possible qu'une procédure soit engagée envers la commune qui a été auditionnée, tout comme l'entrepreneur en charge des travaux. Une prochaine rencontre avec la Police de l'Eau aura lieu le 18 septembre prochain. (NB : la réunion a été repoussée au 24 septembre).

7 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

M. le Maire présente trois demandes de subvention :

- **Société de Chasse de Touluch : campagne de piégeage de blaireaux**

Délibération n°20250901_08

M. le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention exceptionnelle émanant de la Société de Chasse de

Touluch, qui sollicite le remboursement de frais d'une opération de piégeage de blaireaux dans son secteur d'activité. Cette opération, autorisée par arrêté préfectoral du 17 juillet 2025, a été rendue nécessaire en raison des dégâts agricoles causés par ces animaux. Elle a été réalisée sur une durée de un mois et a permis de piéger 64 blaireaux.

Le montant de la subvention demandée est de 298,80 euros, les justificatifs de dépenses ont été fournis par l'association.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-attribue une subvention exceptionnelle de 298,80 euros à la Société de Chasse de Touluch,

-dit que les crédits sont inscrits au compte 65784 du budget principal.

M. Christian POUGET précise que cette autorisation préfectorale a été nécessaire car le blaireau est classé « gibier » donc chassable, seulement, étant un animal nocturne et la chasse étant interdite la nuit, il n'est pas possible de réguler cette population (capture par piégeage et tir de nuit). Il souhaite qu'une campagne identique, en partenariat avec la société de chasse de Saint-Amans, soit menée à l'été 2026 sur l'entièreté de la commune. Pour cela, il sera nécessaire de repérer les caves en amont afin d'optimiser la campagne.

- **Familles Rurales de la Viadène pour le centre de loisirs des P'tits Loups : portails escalier extérieur**

Délibération n°20250901_09

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande de l'association Familles Rurales de la Viadène, qui gère le centre de loisirs des P'tits Loups de Saint-Amans-des-Côts. Ces derniers souhaitent sécuriser l'escalier extérieur menant au jardin attenant au centre de loisirs, dont ils ont l'usage. Les normes existantes requièrent qu'il y ait un portail sécurisé en bas et en haut de l'escalier.

Le montant des travaux est estimé à 3 490,00 euros HT, 4 188,00 euros TTC. La commune est sollicitée pour une subvention de 1 992,00 €.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-attribue une subvention exceptionnelle de 1 992,00 euros à Familles Rurales de la Viadène.

-dit que les crédits sont inscrits au compte 65748 du budget principal.

M. le Maire précise que la commune aurait pu effectuer les travaux elle-même mais Familles Rurales peut bénéficier de subventions spécifiques, il a donc été décidé qu'ils seraient porteurs du projet.

- **Comité des Fêtes de Saint-Amans-des-Côts (ALCOV) : mardis de la musique**

Délibération n°20250901_10

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande du comité des fêtes de Saint-Amans-des-Côts (ALCOV), qui sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle de 520 euros afin de couvrir certains frais relatifs à l'organisation des mardis de la musique, non prévus initialement dans la subvention annuelle.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-attribue une subvention exceptionnelle de 520,00 euros au Comité des Fêtes de Saint-Amans-des-Côts (ALCOV).

-dit que les crédits sont inscrits au compte 65748, budget principal.

8 - DECISION MODIFICATIVE

Délibération n°20250901_11

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la notaire en charge de la rédaction des actes pour l'opération d'aliénation de chemins réalisées en 2023/2024 présente un solde négatif de 127,25 euros relatif au chemin de Maury Haut et à l'acquisition de la parcelle I681 à M. ANGLES Alban.

M. le Maire propose donc de prévoir ce montant sur l'opération Réserve Foncière.

Vu la délibération 20240506_04 du 6 mai 2024,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

Budget Principal - Décision modificative n°4

Virement de crédits

	Op/Chap	compte	libellé	Montant €
--	---------	--------	---------	-----------

INV Dépenses	Op 141	2112	Réserve Foncière	+ 127,25
INV Dépenses	Op 209	2132	Bâtiments	- 127,25

Monsieur le Maire profite de l'instant pour indiquer que la signature de l'échange à Souls avec Mme CONDUCHÉ interviendra courant de ce mois de septembre 2025.

9 - CONVENTION ENEDIS

Pour faire suite au remplacement du poteau BT accidenté devant Unicor, M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer l'acte de création de servitude autorisant ENEDIS à enfouir un câble BT 400V sur la parcelle AB 566 et poser un coffret sur le grillage en limite de propriété.

Délibération n°20250901_12

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention de servitude a été signée avec ENEDIS pour l'enfouissement d'une ligne électrique de 400 volts sur la propriété communale suivante :

-Parcelle AB 566.

Cette installation fait suite aux travaux de remplacement du poteau électrique accidentellement cassé devant le magasin Unicor.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'un acte authentique de constitution de servitudes, dont les frais de notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ledit acte relatif à la convention jointe à la présente délibération.

10 - QUESTIONS DIVERSES

• **Point Boulangerie** : M. Bruno NAYROLLES prend la parole pour faire le point sur la boulangerie. Deux saisonniers ont été recrutés pour juillet et août afin d'assurer une ouverture tous les jours, et en soirée (sauf le dimanche soir). A partir du 1^{er} septembre l'ouverture se fera du mardi au dimanche le matin uniquement. L'ouverture en soirée était plus symbolique qu'autre chose car cela ramène très peu de chiffre d'affaires (5 à 8 clients entre 17h et 19h, en période estivale). M. Christian VAYSSIÈRE indique que le dépannage en soirée peut se faire au SPAR, si la fréquentation n'est pas au rendez-vous cela ne sert à rien de persévérer et de perdre de l'argent. Mme Jeannine VERNHES n'est pas du même avis et explique que l'après-midi, avec la plupart des commerces fermés, le village est « mort ». Elle dit qu'il est de la responsabilité de la commune de jouer le jeu envers les autres commerces.

Cependant M. NAYROLLES souligne que le chiffre d'affaires a continuellement augmenté depuis le début de l'année, avec un pic atteignant 20 000 euros TTC en août. L'année n'est pas terminée mais on peut estimer que les mois de juillet et août représentent 45 à 50 % du CA de l'année (à pondérer cependant avec l'amplitude d'ouverture). Il arrive également que les rayons ne soient plus achalandés, un réassort cuisson de pain est donc fait. Le pain précuit étant de bonne qualité, les clients sont satisfaits. M. Bruno NAYROLLES estime également que le bon fonctionnement est dû en partie au recrutement de Mme Nicole BREVIER, ancienne commerçante, qui connaît le métier de la vente.

Mme Jeannine VERNHES pense qu'un boulanger pourrait en vivre, M. NAYROLLES trouve que c'est encore trop juste pour un couple, il faudrait faire 10 000 € de CA en moyenne par mois, mais se satisfait d'avoir relevé la barre du dépôt de pain de la commune et de pouvoir prochainement avoir la visibilité d'un bilan financier sur une année pour pouvoir le présenter à de futurs repreneurs. En complément, il lui semble nécessaire de disposer en parallèle d'un ou deux dépôts de pain, et de développer d'autres produits (pâtisserie, snackerie).

M. Christian POUGET estime qu'un boulanger privé arriverait facilement à gérer la production vendue actuellement.

Mme Jeannine VERNHES demande s'il y a toujours des boulangers itinérants, l'assemblée lui répond que ce n'est plus le cas.

M. Bruno NAYROLLES se questionne sur le fait de conserver ou non les 2 boulangers (Veyre d'Espalion et Agustin d'Enraygues).

• **Point fête du 14/15 août** : M. NAYROLLES prend à nouveau la parole pour faire le point sur les festivités de l'été et notamment la fête votive du 14-15 août. Dans l'ensemble cela s'est bien passé, le beau temps était de la partie. L'annulation du feu d'artifice, prévu au plan d'eau de Sangayrac, a cependant chamboulé l'organisation du vendredi après-midi, en effet organiser le repas du vendredi soir au gymnase ne présentait aucun intérêt sans le feu en suivant. Il a donc été déplacé à la salle polyvalente, ce qui a été compliqué à gérer car le matériel, les tables, ... étaient répartis un peu partout. Au final il y a eu 600 convives (contre 550 à 950 couverts habituellement au gymnase). M. Christian VAYSSIÈRE confirme que cette installation de dernière minute s'est ressentie sur l'organisation du repas et le flux des

convives. Le repli du repas du soir le long de la salle des fêtes n'offrait pas une place suffisante (chevauchement de la file des repas avec la buvette notamment). M. Bruno NAYROLLES explique qu'il a fallu s'organiser à la dernière minute, qu'il n'était pas judicieux de laisser le repas au gymnase loin de la fête ; et que de surcroît la salle des fêtes avait été louée, ne laissant que la voie pour installer des tables. En optant pour ce repli, les participants étaient à la fête, l'ambiance n'a pas connue de rupture ; et les forains ont été ravis de ce revirement de situation car les gens sont restés dans le centre bourg à profiter des animations et des manèges.

M. Bruno NAYROLLES souligne que ce genre de festivités tend à disparaître mais que celles de Saint-Amans-des-Côts attirent toujours du monde car de nombreuses animations sont gratuites. Il remarque que les rares activités payantes sont délaissées et ne rencontrent pas un franc succès. Du fait de son positionnement géographique, la fête communale attire prioritairement des locaux ; il est de plus en plus compliqué de drainer les gens des alentours. M. Jean MARTY trouve que ce n'est pas plus mal de d'être revenu à une fête à taille humaine sans gros concert avec une tête d'affiche, car on retrouve l'esprit des fêtes de village.

M. Bruno NAYROLLES profite de l'instant pour rappeler l'importance qu'a la subvention de la commune dans la réussite de cette fête.

Mme Jeannine VERNHES en revient au feu d'artifice et s'interroge sur le devenir de ces spectacles, en raison des étés de plus en plus secs et des interdictions qui en découlent. Une discussion bon enfant s'engage sur les spectacles de drones qui tendent à remplacer les spectacles pyrotechniques, essayant de trouver de nouveaux lieux et des solutions alternatives permettant de ne pas être sujet aux conditions météorologiques et aux décisions préfectorales.

Enfin M. Bruno NAYROLLES évoque l'évolution des membres du comité des fêtes, l'âge moyen s'est rajeuni, beaucoup de jeunes se sont impliqués ce qui est une bonne chose, malgré le fait que cela repose beaucoup sur les épaules de deux ou trois personnes, et que leur implication est limitée dans le temps car la plupart ne restent pas sur la commune. Il salue néanmoins la cohésion de groupe qui s'est créée cette année, avec une bonne dynamique retrouvée.

- **Ancienne école de Touluch** : M. Christian POUGET et M. Christian VASSIÈRE informent que les travaux ont été interrompus pendant les vacances. Le peintre a repris dernièrement et l'électricien arrive jeudi prochain pour les appartements 1 et 2. Viendront ensuite le plaquiste, et les installations séparatives d'assainissement.

- **Rénovation de la mairie** : M. le Maire informe que les travaux ont également été interrompus en août, seule la cuve à fuel a été enlevée pendant cette période. Le redémarrage du chantier est prévu courant de cette semaine 36.

- **Adressage** : M. le Maire indique que la commission s'est réunie par deux fois cet été suite aux travaux rendus par le Smica. Elle a constaté que beaucoup de choses étaient à revoir, des erreurs et oublis sont à noter, il va donc falloir vérifier l'ensemble des données, quartier par quartier. C'est un travail long et minutieux.

M. Christian VAYSSIÈRE dit que ça serait bien de communiquer quand même les adresses aux personnes qui le demande car cela devient nécessaire pour certaines démarches. M. le Maire est d'accord néanmoins la communication officielle ne pourra se faire qu'après les élections, en effet il sera difficile de mettre à jour l'ensemble de la liste électorale pour cette date et cela risque de poser problème au niveau de la distribution de la propagande électorale.

- **Local quilles** : M. le Maire indique que les travaux ont commencé, ils sont réalisés par les membres du club, la commune participant uniquement à l'achat des fournitures.

- **Domaine de Sangayrac** : M. le Maire informe que les gérants ont pris leurs fonctions début juillet mais il s'inquiète de ne pas avoir de leurs nouvelles depuis, ils ne sont notamment pas encore passé signer le bail malgré de nombreuses relances. M. Jean MARTY indique qu'ils ont eu un mois d'août bien rempli, ils n'ont peut-être pas eu le temps de prendre connaissance du document. Mme Jeannine VERNHES demande si Sandra Le Kervern, nouvellement installée en tant que praticienne en massage bien-être sur la commune a trouvé un local au sein de Domaine de Sangayrac pour exercer. Il lui est répondu par l'affirmative mais cette entente est déjà terminée car les parties ne se sont pas entendues sur le prix de la location d'une chambre. Cette dernière est donc en recherche d'un nouveau local pour exercer. *(NB : Suite à la séance du Conseil Municipal, les nouveaux gérants ont pris attache avec le secrétariat de Mairie dès le lendemain matin. Il a été convenu de faire un bail commercial 3/6/9 qui sera rédigé par le notaire).*

Mme Jeannine VERNHES a eu des échos positifs comme négatifs.

- **Forum des associations** : La date a été fixée au dimanche 7 septembre.

- **Kits hydro-économes** : La communauté de communes a envoyé un stock de 140 kits à distribuer aux habitants, M. le Maire ne souhaite pas les distribuer pour l'instant car il n'y en aura pas assez pour tout le monde. *(NB : Après attache avec la CCACV, il n'est prévu pas que la commune de Saint-Amans-des-Côts ait un réassort. L'opération devant couvrir 1/3 des foyers du territoire communautaire, la commune a reçu sa dot. Une communication sera donc lancée auprès des administrés avec précision de « stock limité »).*

- **Rentrée scolaire** : M. le Maire expose que les effectifs ont augmenté, 64 enfants sont inscrits. Une demande de demi-poste supplémentaire sera faite auprès de Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

- **La Poste – Point facteurs** : M. le Maire informe que l'annonce officielle de la fermeture du centre de tri de Saint-Amans-des-Côts a été faite, le bureau fermera en septembre 2026. Les facteurs seront probablement délocalisés sur Entraygues. M. le Maire va en informer le président des Maires Ruraux de l'Aveyron pour évoquer les suites à donner à cette annonce.

• **Cyanobactéries** : M. le Maire rappelle que des alertes aux cyanobactéries ont eu lieu cet été sur les lacs du département, la préfecture a donc demandé aux maires de surveiller l'état visuel de l'eau des lacs de leur commune. M. le Maire, certains élus et agents se sont donc rendus tous les jours au camping des Tours pour surveiller l'apparition d'éventuels troubles verdâtres typiques de la présence de ces bactéries. Aucun trouble n'a été signalé et les analyses du lac de Maury ont été conformes tout l'été.

• **Animations sportives** : M. Bruno NAYROLLES fait le bilan des animations sportives organisées par Flavien GALDEMAR en juillet et août. Les trottinettes sont arrivées un peu tard courant juillet, le bilan est quand même très positif c'est une activité qui plaît. L'autonomie du matériel permet de faire de belles balades. 136 personnes en ont profité. La tyrolienne, le tir à l'arc et l'escalade ont du succès également.

M. Gilbert VAYSSIÈRE demande si aucun accident n'est à déplorer avec les trottinettes, M. Bruno NAYROLLES répond qu'il y a eu une chute avec un écran cassé, et un pneu crevé mais rien de grave pour l'utilisateur. Il rappelle que Flavien reste disponible pour organiser une session découverte avec les élus.

Concernant les gyropodes, M. Bruno NAYROLLES informe également qu'une personne est intéressée pour en racheter quelques-uns.

Pour l'avenir des aménagements sont à prévoir sur la tyrolienne, le câble doit être remplacé. Il est également envisagé de la rendre plus ludique, avec un aller-retour, ce qui évite les déplacements de chaque côté de la vallée. Si le retour se fait à proximité du départ, peu d'aménagements sont à effectuer. Il faut également redimensionner la hauteur des amarrages car les gens actuellement sont obligés de se tracter sur la fin. Un départ plus haut est prévu. Pour cela, des travaux de changement de câbles doivent être réalisés, seulement les points d'ancrage ne se trouvent pas sur la commune, d'un côté (départ actuel) il s'agit de la commune de Campouriez, de l'autre celle de Florentin-la-Capelle. Il faut donc l'accord des communes. Mme Jeannine VERNHES, au vu des élections qui approchent, pense que les élus ne voudront pas se positionner. M. Bruno NAYROLLES indique qu'il s'agit pourtant d'une décision à prendre maintenant car les travaux devront être faits courant de l'hiver pour une mise en fonctionnement dès l'été 2026. Sans ces travaux, il ne sera plus possible de proposer cette activité lors de la saison prochaine car le câble n'est plus conforme.

• **Visite du retable** : Mme Jeannine VERNHES va faire visiter ce jeudi après-midi le retable de l'église de Saint-Amans à une délégation de l'Union de Sauvegarde du Rouergue. Elle demande à ce que le parking soit réservé près de l'église. Le nécessaire sera fait.

• **Chats errants** : La prolifération de chats errants recommence, une nouvelle campagne de capture et de stérilisation va être envisagée.

• **Moustique tigre** : Mme Jeannine VERNHES s'inquiète de la communication reçue concernant le moustique tigre. Monsieur le Maire indique que cette sensibilisation a été envoyée par l'ARS avec demande de diffusion auprès des habitants.

• **Fermetures Mairie** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Mairie sera fermée le mardi 14 octobre après-midi et le 27 novembre matin pour cause de formation du personnel.

• **Divers** : Mme Jeannine VERNHES demande si le restaurant de l'Auberge de la Viadène a rouvert. Il lui est répondu que oui. Elle indique également qu'il conviendrait de faire nettoyer la vitrine de l'ancien snack car les morceaux de scotch sur la vitrine ne sont pas très esthétiques. M. Frédéric BARTHE fait remarquer que les panneaux d'affichage mis aux entrées du village lors des fêtes estivales ne sont également pas très esthétiques (anciens panneaux d'affichage pour les élections). M. Christian POUGET et M. Christian VAYSSIÈRE déplorent l'état des trottoirs du village avec une forte présence d'excréments canins. M. Bruno NAYROLLES informe que le terrain de foot du stade des Molèdes a été semé.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 22h45.

La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée au lundi 6 octobre 2025.

Le Maire, Christian CAGNAC

La Secrétaire, Mme Martine SEGARD-MAYEUX

M. CAGNAC	M. NAYROLLES	M. CASSAGNES <i>Absent proc Martine SEGARD- MAYEUX</i>	M. POUGET
-----------	--------------	---	-----------

Mme SEGARD-MAYEUX	M. LAVERGNE	M. BARTHE	Mme LEMAIRE <i>Absente proc Ghislain LAVERGNE</i>
Mme VERNHES	M. CASEJUANE	M. MARTY	M. G VAYSSIÈRE
M. C VAYSSIÈRE	Mme BROUZES <i>Absente</i>		